



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Manuels et fournitures

Question écrite n° 43134

Texte de la question

M. Louis Le Pensec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la distribution aux élèves d'un collège de sa circonscription d'un « agenda collège », présentée comme « une initiative non subventionnée qui a nécessité une année de travail et une recherche assidue de sponsors privés » et « conçu avec l'aide d'une équipe de professeurs, de collégiens, et grâce aux nombreux encouragements reçus des chefs d'établissement ». L'agenda collège, édité par une société commerciale de marketing, contient quasiment à chaque page une publicité pour un produit manifestement destiné à un public jeune. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser dans quel cadre légal se situe la distribution de tels produits et de lui indiquer quelle réponse il entend apporter aux parents d'élèves qui protestent contre l'introduction de la publicité dans un établissement public sous couvert de sponsoring.

Texte de la réponse

Les relations qu'entretiennent les établissements avec les entreprises se développent et assurent une ouverture de l'enseignement sur le monde du travail. Elles peuvent notamment donner lieu à des partenariats pour la réalisation de projets ou de manifestations présentant un intérêt pédagogique. Il convient toutefois de veiller à ce que ces actions ne soient pas l'occasion d'une quelconque action publicitaire. Les établissements publics d'enseignement sont en effet soumis au respect du principe de neutralité, notamment en matière commerciale. Les circulaires du 8 novembre 1963, du 3 juillet 1967 et du 10 décembre 1976 sont venues rappeler l'interdiction de principe de toute pratique commerciale dans les établissements scolaires publics. Elles précisent, en particulier, que les maîtres et les élèves ne sauraient servir directement ou indirectement à quelque publicité commerciale que ce soit. Ces instructions demeurent, bien entendu, d'actualité.

Données clés

Auteur : [M. Le Pensec Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43134

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5014

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1199